

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18399 - 71ÈME ANNÉE

Accord signé au 8e jour de grève

Fin de la grève du BTP : les travailleurs obtiennent une augmentation de 1,9 %



Jacky Balmine, secrétaire général de la CGTR-BTP, prenant la parole jeudi lors de l'assemblée générale de la CGTR Ports et Docks. Le soutien des dockers a pesé lourd dans la balance pour débloquer la situation. (photo A.D.)

Au bout de 8 jours de lutte, les travailleurs du BTP ont obtenu hier une augmentation de 1,9 %. La solidarité des dockers et d'autres travailleurs, ainsi que l'intervention de Paul Vergès auprès du président de la République ont contribué à la sortie du conflit.

Les représentants des travailleurs et du patronat ont signé ce 15 avril un accord concluant les négociations salariales annuelles dans le BTP. La signature est intervenue au bout de 8 jours de grève. Le mouvement est parti de l'intransigeance du patronat, qui refusait au départ toute augmentation et avait fait part de cette position bien avant le début des discussions. Les travailleurs revendiquaient pour leur part une augmentation des salaires de 3 %.

Intervention des dockers et de Paul Vergès

Au fil des jours, la mobilisation s'est intensifiée. L'ultimatum du patronat a mis le feu aux poudres. Il affirmait limiter la hausse des salaires à 0,4 %, à moins que les syndicats ne signent pour 0,8 % avant lundi midi. Les travailleurs ont alors décidé de dresser des barrages aux entrées de la ville du Port, la commune qui accueille les principales installations des grandes entreprises du BTP qui dominent le secteur. La FRBTP a alors proposé 1 %. Selon son président, cette offre était à prendre ou

à laisser. Mercredi, les dockers ont décidé d'entrer en grève à leur tour, par solidarité avec leurs camarades du BTP. Le même jour, Paul Vergès écrivait au président de la République et à plusieurs ministres pour leur demander d'agir pour débloquer la situation. L'élargissement du mouvement et la prise de position d'un parlementaire ont pesé lourd. Ce jeudi, le patronat est revenu à la table des discussions, tenues à la préfecture avec le préfet comme médiateur. Les représentants des travailleurs ont alors proposé 2,4 %, tandis que la FBTP ne voulait pas aller au-delà de 1,6 %. Les deux parties avaient alors convenu de se revoir ce vendredi au même endroit. Les syndicats ont alors annoncé un assouplissement des barrages pour la journée de vendredi.

« L'atteinte de notre dignité »

Hier matin, la CGTR Auto-Moto est entrée dans la bataille. Elle a mené une opération escargot entre Saint-Denis et La Possession. Cette action visait à montrer la détermination des travailleurs du secteur qui vont

eux aussi entrer en discussion pour les salaires. Elle a également rappelé la solidarité.

La réunion de négociation a alors commencé vers 14 heures 30. Au bout de 5 heures de discussions, un accord a été trouvé. Les salaires seront augmentés de 1,9 % en 2016. Cette hausse se fera en trois étapes : 1 % à compter du 1er avril, 0,5 % au 1er août et 0,4 % au 1er décembre.

Une fois l'accord signé, Jacky Balmine, secrétaire général de la CGTR-BTP a souligné la dureté du conflit : « on a senti l'atteinte de notre dignité en tant que Réunionnais ». Ce comportement des représentants du patronat a eu pour conséquence de motiver encore plus les travailleurs à agir. Il a également salué le soutien des dockers qui a « pesé énormément dans la balance ». Le travail doit reprendre lundi.

M.M.



Le travail reprendra lundi sur les chantiers.

Édito

Vers l'apartheid social à Mayotte ?

La Réunion célèbre cette année le 70^e anniversaire de l'abolition du statut colonial. Ce changement a été rendu possible par la loi du 19 mars 1946. Cette loi comporte trois articles :

Art. 1er : les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane sont érigés en départements français.

Art 2 : les lois et décrets actuellement en vigueur dans la France métropolitaine et qui ne sont pas encore appliqués à ces colonies feront, avant le 1er janvier 1947, l'objet de décrets d'application à ces nouveaux départements.

Art. 3 : dès la promulgation de la présente loi, les lois nouvelles applicables à la métropole le seront dans ces départements, sur mention expresse insérée aux textes.

Outre la fin du statut colonial, la loi prévoyait également l'égalité des droits entre les citoyens de La Réunion et ceux de la France au sein de la République.

Le 1er janvier 1947, Paris a refusé d'appliquer les articles 2 et 3 de la loi, ce qui a empêché l'égalité prévue au 1er janvier 1947. Il a fallu 50 années de luttes pour que les Réunionnais puissent avoir droit à l'égalité sociale. Le gouvernement ne pouvait pas leur refuser, car c'était écrit dans la loi.

Voici 5 ans, la France a transformé Mayotte en département français. Comme à La Réunion, Paris a choisi de ne pas appliquer tout de suite l'égalité. Depuis deux semaines, c'est la grève générale à Mayotte, avec le soutien des élus. Hier, une délégation de syndicats est venue de Mayotte pour discuter avec la ministre des

Outre-mer. De cette rencontre est sortie un relevé de décisions rédigé en commun, signé et qui « a fait l'objet d'un accord de méthode ». Il ne prévoit pas l'égalité pour tous au même moment.

En effet, le 1er janvier 2017, une partie de la population aura droit à une prime de vie chère s'élevant à 40 % du salaire. Les autres travailleurs devront attendre le vote d'une loi pour espérer l'application du Code du Travail une année plus tard par un autre gouvernement. Quant aux autres prestations sociales, rien n'est écrit pour dire quand l'égalité sera effective. Si cette orientation se confirme, alors la société mahoraise sera divisée entre une catégorie qui bénéficiera immédiatement des droits sociaux et les autres. Cette inégalité institutionnelle est un apartheid social.

Pourquoi n'avoir pas tout simplement choisi d'aller vers l'adoption rapide d'une loi prévoyant l'extension à Mayotte de l'égalité sociale pour tous au 1er janvier 2017 ? En effet, aujourd'hui, les deux articles de la loi du 19 mars 1946 qui prévoient l'égalité sociale sont appliqués à La Réunion, en Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane. Ce sont des territoires qui ont le même statut que Mayotte. Il n'y aurait donc pas de raison que cela ne soit pas le cas à Mayotte.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Amélioration garantie de la situation des fonctionnaires avant l'élection présidentielle.

Report de l'application du Code du Travail après l'élection présidentielle.

Les plus pauvres n'ont aucune certitude :

Paris veut-il reproduire la même erreur que 70 ans plus tôt à La Réunion ?

Mayotte : le gouvernement contre l'égalité pour tous en même temps, accord adopté aujourd'hui ?

Comme 70 ans plus tôt à La Réunion, le gouvernement a refusé l'application immédiate de l'égalité à tous. C'est ce qu'indique le relevé de décisions rédigé hier par le ministère des Outre-mer et l'intersyndicale de Mayotte. Si la sur-rémunération sera à 40 % au 1er janvier prochain, l'extension du Code du Travail une année plus tard dépendra d'une loi qui n'est pas encore votée et qui ne s'appliquera pas avant la présidentielle et les législatives. Quant aux plus pauvres, ils n'obtiennent pas grand-chose. La grève générale continue à Mayotte dans l'attente d'une assemblée générale qui décidera ce samedi de la poursuite ou non du mouvement, à la suite du rapport des signataires du relevé de décision. Cet accord sera-t-il validé ?

« Syndicats et ministère des Outre-mer sont parvenus vendredi à un accord « de méthode » pour répondre aux revendications d'"égalité réelle" avec la France réclamées par les syndicats, après plus de deux semaines de grève barrages routiers qui paralysent l'île », a annoncé hier soir Europe 1.

Cet accord fait suite à une rencontre entre la ministre des Outre-mer, George Pau-Langevin, et une délégation de l'intersyndicale FSU, FO, CGT, FAEN, CFTD, Solidaire, venue plaider à Paris les revendications qui sont également soutenues par les élus, c'est-à-dire la hausse de la sur-rémunération, l'application du Code du travail, l'égalité des prestations sociales, l'augmentation des retraites et l'amélioration des services publics. Cela se traduit par un relevé de décisions rédigé en commun. Le journal en ligne Infokwezi a publié le document.

Sur-rémunération à 40 % le 1er janvier

L'accord confirme que la sur-rémunération versée aux fonctionnaires sera la même qu'aux Antilles et en Guyane, soit 40 %. Cette hausse s'appliquera à partir du 1er janvier 2017.

De plus, il est prévu une « amélioration des conditions de carrière suite au service effectué à Mayotte pour les fonctionnaires ». L'accord prévoit également « une reprise des discussions à partir de mai 2016 sur les reconstitutions de carrières pour les années antérieures à 2009 ».

Outre la sur-rémunération, l'autre annonce certaine sur les revenus est la « mise en œuvre de la prime d'activité au troisième trimestre de 2016 ».

Le relevé de décisions annonce aus-

si l'application du Code du Travail à Mayotte au 1er janvier 2018. À la différence de la sur-rémunération, cet engagement n'est pas garanti. Il devra être « inscrit dans la loi et une habilitation à prendre des ordonnances sera prise pour y parvenir dans les meilleurs délais ». De plus, la date choisie indique que ce n'est pas ce gouvernement qui sera responsable de la mise en œuvre de cette décision. Elle dépendra du futur président de la République et de l'Assemblée nationale issue des élections de 2017. En cas d'alternance, la nouvelle majorité assumera-t-elle ce que d'autres ont décidé ? Concernant l'extension des conventions collectives à Mayotte, le relevé de décisions indique que « le ministère des Outre-mer et le ministère du Travail s'engagent à défendre cette demande dans le cadre d'un véhicule législatif en 2016 ». Il faudra donc proposer un projet de loi et le faire voter en sachant que les

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA RÉUNION MAYOTTE
AVEC L'INTERSYNDICALE DE MAYOTTE**

VENDREDI 15 AVRIL 2016 A 10 H 30 AU MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Le vendredi 15 avril 2016, la Ministre des outre-mer a reçu les représentants de l'intersyndicale de Mayotte.

La Ministre a rappelé les réalisations du Gouvernement depuis 2012 ainsi que les objectifs ambitieux du Plan Mayotte 2025 et a souhaité que la discussion puisse s'engager sur les 5 sujets portés par l'intersyndicale.

Au terme de ces discussions, les décisions suivantes ont fait l'objet d'un accord :

Extrait du relevé de décisions signé hier par les représentants des syndicats et du gouvernement.

organisations patronales de Mayotte n'ont pas signé le relevé de décisions et n'ont pas participé à sa rédaction.

Pas de grande avancée pour les pauvres

Pour l'extension des droits sociaux, rien n'est encore acquis. Il est prévu une « analyse sur la base des travaux de l'intersyndicale, avec la direction de la Sécurité sociale, des situations comparées entre la métropole et Mayotte au regard du Droit de la Sécurité sociale : échange à ce titre au second trimestre de 2016 ».

Sur les retraites, le relevé de décisions annonce un « engagement d'une concertation interministérielle après remise du prochain rapport sur les retraites à Mayotte puis engagement immédiat des travaux avec les partenaires sociaux ». Aucune date n'est annoncée pour une augmentation des pensions, ni aucun montant.

Pour les retraités les plus pauvres, il est prévu la « publication en 2016 des textes relatifs à l'assurance vieillesse comprenant les disposi-

tions de revalorisation de l'ASPA ». Rappelons que l'ASPA n'est pas véritablement une allocation de solidarité. Comme le souligne Raïssa Noël, porte-parole du Comité de l'Appel de l'Ermitage : « ceci n'est pas une solidarité, c'est une avance sur succession ! ». Au décès du bénéficiaire, l'État peut en effet obtenir le remboursement des sommes versées au titre de l'ASPA en la prélevant sur l'héritage qui doit revenir aux enfants de la personne défunte. À La Réunion, de nombreux retraités ont refusé de percevoir l'ASPA pour ne pas que leurs descendants soient spoliés de la sorte. Ils vivent donc avec bien moins que 500 euros par mois.

La même méthode qu'à La Réunion

Concernant le droit aux soins, le texte rédigé en commun par le gouvernement et les syndicats prévoit une « analyse, dans le cadre prévu par la Loi de santé, de l'impact de la mise en œuvre de la CMU-c à Mayotte avant la fin de 2016 ». Cela ne signifie donc pas l'extension automatique à cette date de la CMU-c

à Mayotte.

La question du financement des mesures est remis à plus tard. « C'est notre travail de nous expliquer avec Bercy », a dit George Pau-Langevin. Elle compte sur cet accord pour que la situation se calme à Mayotte.

Il est donc à noter que seule une partie des Mahorais a la garantie de voir sa situation s'améliorer le 1er janvier prochain. Le secteur privé devra attendre une année de plus à condition qu'une loi soit votée. Pour toutes les autres couches de la population, notamment les plus pauvres, tout est remis à plus tard. 70 ans après l'extension du supplément colonial aux fonctionnaires et le refus de l'égalité sociale aux autres travailleurs à La Réunion, un autre gouvernement semble suivre la même voie en cherchant à diviser le mouvement social. C'est pourtant ce genre de décision qui explique en grande partie la crise que vit La Réunion depuis des décennies, à cause de l'institutionnalisation des inégalités. L'accord sera-t-il validé aujourd'hui samedi par l'assemblée générale des grévistes à Mayotte ?

M.M.

Colloque universitaire sur les 70 ans de départementalisation

Paul Vergès : « Nous sommes à un tournant historique »

Ce jeudi, l'Université de La Réunion a organisé un colloque intitulé « 1946-2016 Soixante-dix ans de départementalisation ultramarine : entre diversité législative et unité constitutionnelle dans la République », sous la direction de Didier Blanc, professeur de droit public, et de François Cafarelli, maître de conférences dans la même discipline. Après les exposés des professeurs et maîtres de conférences de plusieurs universités, une table-ronde a permis à des responsables politiques de présenter leur vision des 70 ans de départementalisation et d'ouvrir des perspectives.

Tout au long de la journée, les contributions de professeurs et de maîtres de conférence de l'Université de La Réunion, des Antilles, de Clermont-Ferrand, de Mayotte, de Grenoble et de l'IEP de Marseille se sont succédé.

La première séquence, « De l'unité : la départementalisation sur le temps long », présidée par Frédéric Sauvageot, Premier conseiller auprès du Tribunal Administratif de La Réunion, a vu les exposés de Damien Deschamps, Olivier Dupéré, Nicolas Roinsard, Yvan Combeau, et Jean-Yves Rochoux.

Dans la seconde partie de la matinée placée sous la présidence de Hélène Pongérard-Payet, deux enseignants universitaires ont traité de « De l'unité dans la diversité : la départementalisation et l'Union Européenne » : Thomas M'Saidié et Isabelle Vestris.

L'après-midi a commencé par une séance présidée par Olivier Desaulnay. Il était question du thème « Vers la fin de l'unité : les tensions de la départementalisation ».

André Roux a évoqué l'évolution constitutionnelle du statut des Départements d'Outre-Mer, avant que Nicolas Kada fasse un exposé sur « Une départementalisation sous contrôle étatique ». Puis André Oraison a présenté « Incompatibilité entre préférence régionale à l'embauche et départementalisation ». Julie Dupont-Lassale a ensuite conclu la séquence par un exposé intitulé « Quel avenir pour le Département de La Réunion ? Les enjeux de la collectivité unique ».

« Les inégalités internes rappellent celle de la colonisation »

La journée s'est terminée par une table-ronde sur laquelle plusieurs responsables politiques de La Réunion étaient amenés à donner leur point de vue sur ces 70 ans de statut départemental. Étaient invités à s'exprimer, par ordre alphabétique, Nassimah Dindar, présidente du Conseil départemental, Jean-Claude Fruteau, député de La Réunion, Paul Vergès, sénateur de La Réunion, Jean-Paul Virapoullé, vice-président du Conseil régional, et Jean-Jacques Vlody, député de La Réunion.

Nassimah Dindar a d'abord souligné le bilan très posi-

tif de ce que La Réunion a gagné en matière de santé, éducation. Elle a rappelé les conséquences des deux décentralisations sur sa collectivité. Elle a néanmoins fait remarquer qu'il subsiste des résidus du statut colonial, en particulier dans la gestion du foncier domanial.

Jean-Claude Fruteau s'est interrogé sur un statut qui permettait de maintenir des inégalités derrière des paravents. Selon lui, la loi du 19 mars 1946 est porteuse d'un malentendu, car les forces de gauche, « essentiellement des communistes », y voyaient une loi d'égalité sociale. Mais l'espérance a été déçue.

Le député note « des permanences permettent de mieux comprendre la société ». Il cite les inégalités qui se sont maintenues, avec des descendants d'esclave restés pauvres, tandis que ceux des colons ont pu moderniser leur outil de production et conserver leur position dominante. Il constate également qu'il faille souvent lutter pour que les textes de loi tiennent compte de la situation de l'outre-mer. « Pourquoi tant d'inégalité dans l'éducation ? », a-t-il déclaré, constatant que l'école contribue à créer une ségrégation entre la classe sociale qui pratique le français aux quotidiens et les autres.

Ce tableau fait état de celui des colonies. « Les inégalités internes criantes rappellent celle de la colonisation ».

Poids de l'assimilation

Paul Vergès a rappelé les transformations qui ont précédé la loi du 19 mars. La Réunion inhabitée à sa découverte, est une des « Quatre vieilles » colonies. Il a fallu créer une société. Colbert choisit l'esclavage que subit La Réunion pendant 2 siècles. Malgré le vote de la Convention en 1794, ce régime fut maintenu. En 1802, Bonaparte a de nouveau légalisé l'esclavage, ce qui a infligé un demi-siècle de souffrances supplémentaires. Après l'abolition de l'esclavage en 1848, La Réunion a encore connu un siècle de colonisation par la France. Durant donc trois siècles, La Réunion a connu une politique d'intégration et d'assimilation qui a laissé des traces. Car quand au moment de la décolonisation, les peuples se lèvent pour l'indépendance, les « Quatre vieilles » choisissent la solution inverse, celle

de l'égalité par l'intégration.

Paul Vergès a ensuite rappelé trois facteurs à l'origine de la crise actuelle à La Réunion. Le maintien du régime colonial dans la fonction publique a accentué les inégalités. La suppression du chemin de fer a favorisé l'installation de monopoles. La non prise en compte de la transition démographique a désorganisé l'économie. La conjonction de la sur-rémunération et de la multiplication des services de l'État a créé un transfert financier qui a développé les services au détriment de l'industrie et de l'agriculture. Au bout de 70 ans, c'est la disparition des capitalistes locaux. 45 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, 30 % des Réunionnais sont au chômage, ainsi que 60 % des jeunes. Et La Réunion va compter 150.000 personnes de plus dans les années à venir.

Pour une université francophone de l'océan Indien

Avec l'égalité réelle, c'est la même politique d'intégration alors que l'on a des chiffres accablants, a constaté le sénateur. Car si on veut l'égalité réelle, il faut créer 6.000 emplois par an rien que pour les chômeurs actuels, sortir 16.000 personnes de la grande pauvreté par an, et maintenir ce rythme pendant 25 ans.

Paul Vergès a ensuite rappelé les perspectives sur les plans de la démographie, du changement climatique, de la mondialisation, et de l'innovation technologique : « Nous sommes à un tournant historique. »

C'est notamment la menace sur la canne à sucre à La Réunion. C'est également l'évolution de la population de Madagascar : de 4 millions en 1946 à 25 millions aujourd'hui, 55 millions en 2050 et 105 millions en 2100.

Comment faire face à ce changement fondamental en gardant les acquis sociaux ? À cette question, Paul Vergès propose de s'appuyer sur des atouts temporaires de La Réunion, celui de son niveau de formation, de ses technologies, le tout dans une région qui est encore francophone. La création d'une Université de l'océan Indien permettrait de maintenir dans la francophonie une région Océan Indien qui compte aujourd'hui 60 millions d'habitants, ce qui favorisera l'intégration de La Réunion. Sans cette initiative, les nouvelles générations de Malgaches oublieront le français comme langue de communication avec l'extérieur, et il sera probablement remplacé par l'anglais ce qui renforcera l'isolement de La Réunion.

Jean-Paul Virapoullé a centré son intervention sur une explication du programme que Didier Robert compte mettre en œuvre à la Région, en utilisant le droit à l'expérimentation prévu par l'article 72 de la Constitution. Il a aussi tenter de justifier l'immobilisme institutionnel qu'il défend.

Quant à Jean-Jacques Vlody, il a souligné la nécessité de supprimer l'alinéa 5 de l'article 73 du même texte afin que les Réunionnais puissent adapter les lois et règlements.

M.M.

BTP : des patrons ringards

On a un peu de mal à se croire au 21e siècle avec ce conflit social dans le BTP. Il est question de NAO (négociations annuelles obligatoires). Or, on assiste, mécontents, à une série de provocations du patronat qui n'ont rien à voir avec des négociations. Des négociations qui supposent rencontres, échanges et dialogue. Mais annoncer de but en blanc que l'augmentation sera de 0 % avant tout échange n'est pas très habile. Lancer un ultimatum pour le même 0 % n'a rien à voir avec une négociation ! Depuis l'annonce du 0 %, le patronat a mis en avant la charge de la mutuelle obligatoire : pourquoi pas ? Mais cela aurait été plus pertinent d'en discuter tranquillement. Ce vendredi matin les médias font état d'une avancée avec 1,6 % concédés par le patronat. En attendant une nouvelle annonce. Était-ce vraiment très adroit de provoquer les syndicats ouvriers en lançant cet absurde 0 % si c'était pour céder ensuite ? Une formation aux tactiques de négociation s'impose pour ces patrons d'un autre âge !

Entre temps l'économie de l'île a été prise en otage et le président du Medef local a beau accuser le préfet de n'avoir rien fait pour assurer la libre circulation, il méconnaît gravement les risques de dérapages qu'une telle action aurait généré. Il semble avoir échappé à Monsieur De Prince que les Réunionnais ont pris l'habitude d'exprimer leurs mécontentements en barrant les routes. Au point que le néologisme "grèver" en créole signifie barrer la route ! Certes, il existe d'autres moyens de se faire entendre mais, personnellement, je ne souhaite pas que notre île adopte la méthode corse, en dépit de sa redoutable efficacité !

Les patrons pleurent misère : cela fait partie du jeu. Mais il ne faut pas perdre de vue que les grandes entreprises fonctionnent sur la base de marchés publics qui incluent des clauses de révision de prix en cas de variation de prix des "intrants" (main d'œuvre, carburant, matériaux, engins, services, etc). En cas d'augmentation des salaires cela est répercuté sur la facture envoyée au maître d'ouvrage. Et ces entreprises ont depuis longtemps mécanisé leurs activités avec plus d'engins et moins de personnel, externalisé et sous-traité leurs activités.

Quant aux petites entreprises elles sont victimes de la sous-traitance en cascade, système capitaliste imposé par les grandes entreprises. Un système qui aboutit à ce que les gens qui font réellement le travail sur le terrain, en bout de chaîne, soient contraints de serrer leurs prix au maximum. Et là, il faut bien trouver des solutions pour que l'entreprise soit viable : sous-classement des ouvriers qualifiés payés comme manœuvres, travail non déclaré partiel ou total facilité par le chômage de masse, sécurité non respectée. Difficile de faire autrement. Mais une augmentation des salaires de 3 %, soit 60 euros par mois par salarié charges comprises ne semble pas hors de portée. Ces petites entreprises bénéficient depuis quelque temps de la baisse du prix des carburants qui est loin d'être négligeable et qui impacte les transports et le fonctionnement des engins et machines. Alors, quelques dizaines d'euros par mois par salarié ne vont pas les transformer en candidats à l'évasion fiscale dans un lointain paradis !

**Charles Durand
Le Brûlé – Saint-Denis**

Oté

Domoun i rod pou boush nout zié !

Mi domann a mwin si sak la fé lo zétid linnsé la, la déza viv inn ti néstan la Rényon. Banna la rann piblik in rapor d'si la shérté d'la vi dann bann départman loutromèr donkolor an parmi néna in kolonn pou nou la Rényon. Sanm pou mwin sak la fé lo létid, kiswa li la fé an gro-an gro, kiswa li rod pou taz a nou, ou kiswa li na maloll dann zié. Si ni akout a zot, la vi la Rényon i kout aryink sèt pour san pli shèr k'déor.

Odrémié antann sa kèt sour. A lèr d'zordi, sak néna lo zié pou war, sak néna inn ti pé konprénur, kiswa èk internèt ousinonsa kiswa èk la famy laba déor lé pa tro difisil pou konèt lo pri é apréla konpar èk isi. Mi domann a mwin pou kisa bann moun linnsé la i roul ? Sanm pou mwin lo létid la i tonm in pé boukou apik. Mi antan tout zabor, néna i di, domin kan ni rant, na koup isi, na koup laba, na fé 400 million lékonomi.

Mi pans pou vréman sé in manière pou amay a nou. Konm si pou zot, vo mié komans tou-d-suit prépar lo térin pou tanto, vik linnsé, boudikont sé in zorgann ofisièl é li di konm sa d'si la shérté d'la vi rant nou é déor lé égal-égal, donkolor pa bozwin pous pli lwin. Mon dalon èk ki mi rofé lo mond tanzaot, i di a mwin konm sa "Lontan lavé la sinn pou amar nout pié, konméla néna domoun i rod pou boush nout zié".

Justin

« Kan i koz avèk sosis, boukané i rès pandiyé » - In kozman po la rout

So kou isi manzé i rant an sène. Ala ké dann proverb-la I anparl sosis épi boukané é sa sé in kozman mi aprésyé pars pou moin sa in règ dé l'onèkté : ala koman ou I fé kan ou lé poli pou vréman. Kékshoz I rogard pa ou, la pa bézoin ou I maye anndan. La pa bézoin ou I rant dann in konvèrsasyon I konsèrn pa ou. Z'afèr sosis sé z'afèr sosis, z'afèr boukané sé z'afèr boukané. Z'afèr Pyèr sé z'afèr Pyèr, z'afèr Pol sé z'afèr Pol. I di pa : "Mète pa out kuiyèr sal dann kari I kui pa pou ou"?... sof ké défoi i fo ète solidèr : mi pans zot i konpran amoin. Mi koné pa kosa zot I anpans mé moin sé konmsa ké mi oi lé shoz.